

**modifications aux  
municipalités****du Québec**DOCUMENTS  
DE RÉFÉRENCE**2005**

Ce document présente l'ensemble des modifications aux municipalités du Québec pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2005.

Chacune des modifications municipales a fait l'objet d'une publication préalable dans la *Gazette officielle du Québec* ou encore dans le recueil des *Lois du Québec*. Ces sources de renseignements sont considérées comme officielles en ce qu'elles indiquent la date d'entrée en vigueur des transformations municipales.

Cette revue annuelle regroupe l'ensemble de l'information publiée dans les bulletins mensuels d'information intitulés *Modifications aux municipalités du Québec*. Toutefois, la plupart des rubriques spéciales publiées dans les bulletins mensuels y figurent, notamment celles portant sur les changements d'appartenance à une MRC et celles illustrant les modifications aux découpages territoriaux. Au besoin, on référera à ces derniers pour en extraire les informations désirées.

Le tableau ci-dessous montre sommairement la répartition du nombre total de modifications municipales, selon le type, survenues en 2005.

**Modifications municipales, Québec, 2005**

Changement de nom	1
Changement de statut juridique	5
Changement de nom et de statut juridique	1
Annexion totale	–
Annexion partielle	2
Constitution en municipalité locale	1
Érection à partir d'un regroupement de municipalités	–
Changement d'appartenance à une MRC	–
Démembrement (division) d'un territoire	1
<b>Total</b>	<b>11</b>

Cette publication a été réalisée par :

Pierre-François Ricard,  
responsable de la codification géographique

Sous la direction de :

Jean Zal

Pour tout renseignement concernant le  
contenu de cette publication :

Direction de l'édition et des communications  
Institut de la statistique du Québec  
200, chemin Sainte-Foy, 3<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec)  
G1R 5T4  
Téléphone : (418) 691-2403  
Télécopieur : (418) 643-4129  
Courriel : [edition.communications@stat.gouv.qc.ca](mailto:edition.communications@stat.gouv.qc.ca)

#### **Codets et descripteurs de statut juridique**

C	003	Cité
V	010	Ville
VL	006	Municipalité de village
P	004	Municipalité de paroisse
CT	001	Municipalité de canton
CU	002	Municipalité de cantons unis
M	005	Municipalité
R	081	Réserve indienne
NO	091	Territoire non organisé
VC	007	Municipalité de village cri
VN	009	Municipalité de village nordique
VK	008	Municipalité de village naskapi
EI	082	Établissement amérindien
TC	084	Terres réservées aux Cris
TK	085	Terres réservées aux Naskapis
TI	086	Terres de la catégorie I pour les Inuits

#### **Codes et types de modification**

0	Démembrement (division) d'un territoire
1	Changement de nom
2	Changement de statut juridique
3	Changement de nom et de statut juridique
5	Annexion totale
6	Constitution en municipalité locale
7	Érection à partir d'un regroupement de municipalités
8	Annexion partielle
9	Changement d'appartenance à une MRC

#### **Abréviation**

GOQ	Gazette officielle du Québec
FCGQ	Fichier du code géographique du Québec
L.Q.	Lois du Québec

## Modifications aux municipalités du Québec, 2005

Situation antérieure Nom, statut (Code géographique 1991 – 1981)	Modification		Situation nouvelle Nom, statut (Code géographique 1991 – 1981)	Source
	Date	Code		
Saint-Sauveur, V (77043 – 63425)	2005-01-01	8 <sup>1</sup>	Piedmont, M (77030 – 63460)	GOQ <sup>2</sup> partie I, n° 52 page 1307
Saint-François-du-Lac, M (50128 – 42690)	2005-01-01	8 <sup>1</sup>	Yamaska, M (53072 – 42750)	GOQ <sup>3</sup> partie I, n° 53 page 1321
Grande-Vallée, P (03020 – 02750)	2005-01-15	2	Grande-Vallée, M (03020 – 02750)	GOQ, partie I, n° 2 page 38
Saint-Élie, P (51075 – 43700)	2005-01-15	3	Saint-Élie-de-Caxton, M (51075 – 43700)	GOQ, partie I, n° 2 page 38
Notre-Dame-des-Prairies, M (61030 – 58260)	2005-04-23	2	Notre-Dame-des-Prairies, V (61030 – 58260)	GOQ, partie I, n° 16 page 382
Carleton-Saint-Omer, V (06013 – 04490)	2005-05-07	1	Carleton-sur-Mer, V (06013 – 04490)	GOQ, partie I, n° 18 page 413
Saint-Julien, P (31035 – 26660)	2005-06-18	2	Saint-Julien, M (31035 – 26660)	GOQ, partie I, n° 24 page 561
Notre-Dame-de-Lourdes, P (61045 – 58400)	2005-10-08	2	Notre-Dame-de-Lourdes, M (61045 – 58400)	GOQ, partie I, n° 40 page 879
Rivière-Kipawa, NO (85902 – 83910)	2005-10-31	6	Laniel, NO (85905 – 83905)	- <sup>4</sup>
Rivière-Kipawa, NO (85902 – 83910)	2005-10-31	0	Les Lacs-du-Témiscamingue, NO (85907 – 83907)	- <sup>4</sup>
Notre-Dame-du-Portage, P (12080 – 08770)	2005-11-19	2	Notre-Dame-du-Portage, M (12080 – 08770)	GOQ, partie I, n° 46 page 1005

1. Dans le cas d'une annexion partielle (code 8) ou totale (code 5), il faut comprendre que le territoire touché par l'annexion, faisant partie de l'entité mentionnée dans la colonne « Situation antérieure », est rattaché à l'entité mentionnée dans la colonne « Situation nouvelle ».

2. GOQ publiée le 23 décembre 2004.

3. GOQ publiée le 30 décembre 2004.

4. Voir la rubrique spéciale Subdivision du territoire non organisé de Rivière-Kipawa.

# Fichier du code géographique du Québec

---

## I. Centres locaux d'emploi (CLE)

Le Fichier du code géographique du Québec (FCGQ) reconnaît comme un découpage les territoires de CLE utilisés aux fins de la Sécurité du revenu. Le découpage territorial des CLE a connu certaines modifications depuis 1999. Le site Web du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale a présenté, dans un Quoi de neuf du 23 mars 2005, une mise à jour des territoires et des noms de CLE, que l'on peut consulter à l'adresse Internet [www.messf.gouv.qc.ca/services-en-ligne/centres-locaux-emploi/localisateur](http://www.messf.gouv.qc.ca/services-en-ligne/centres-locaux-emploi/localisateur)). Le localisateur permet de consulter **distinctement** les CLE, par région administrative de la Sécurité du revenu et d'Emploi-Québec. Pour ce qui est du découpage territorial des CLE (Sécurité du revenu), on dénombre 153 composantes, tandis que, dans le cas des CLE (Emploi-Québec), on en compte 150. Cette différence est attribuable à la région administrative du Nord-du-Québec où la Sécurité du revenu compte quatre CLE, tandis qu'Emploi-Québec n'en recense qu'un seul (qui comporte cependant trois centres de service).

Les modifications apportées à ce découpage territorial sont présentées ci-dessous.

### A) Changements de limites territoriales

D'abord, le CLE projeté, appelé Les Collines-de-l'Outaouais, n'a pas été constitué et le territoire qu'il devait occuper est réparti entre les CLE voisins. Le code 115 est donc aboli dans la base de données du FCGQ. Ensuite, le Centre spécialisé des demandeurs d'asile (code 297) n'est plus considéré comme faisant partie de ce découpage territorial (dans le langage administratif du MESS, il s'agit d'un bureau et non d'un CLE). Auparavant, le FCGQ comptait 155 codes de CLE (Sécurité du revenu); leur nombre passe donc à 153.

### B) Changements de nom

Situation antérieure		Situation nouvelle	
Code	Nom	Code	Nom
011	Granby	011	La Haute-Yamaska
031	Denis-Riverin	031	La Haute-Gaspésie
050	Rocher-Percé	050	Le Rocher-Percé
056	Duburger	056	Vanier-Des Rivières
096	Sainte-Dorothée	096	Chomedey-Sainte-Dorothée
121	Huntingdon	121	Le Haut-Saint-Laurent

La liste complète des composantes de ce découpage territorial (CLE aux fins de la Sécurité du revenu) est accessible dans le site Web du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale à l'adresse :

[www.messf.gouv.qc.ca](http://www.messf.gouv.qc.ca) via le chemin Localisateur des CLE/Recherche par région administrative/Sécurité du revenu ou encore dans le site Web de l'ISQ à l'adresse :

[www.stat.gouv.qc.ca](http://www.stat.gouv.qc.ca) via le chemin Méthodes/Classifications/Liste des découpages territoriaux.

Ces changements de nom et de code de CLE sont dorénavant implantés dans le FCGQ aux positions désignées par le schéma des enregistrements.

## 2. Nouvelles régions touristiques (2005)

Les régions touristiques (RT), définies par le ministère du Tourisme, couvrent les territoires des associations touristiques régionales (ATR). Ce découpage territorial est utilisé par le ministère du Tourisme pour diffuser de nombreux renseignements sur les activités touristiques des résidents du Québec et des visiteurs. Dans les enquêtes récurrentes que l'Institut de la statistique du Québec mène pour cet organisme, les données recueillies sont organisées sur cette base territoriale particulière.

Le ministère du Tourisme a décidé de remplacer la région touristique du Nord-du-Québec par deux nouvelles régions : la région touristique de la Baie-James et la région touristique du Nunavik. Cette décision a porté le nombre de régions touristiques de 20 à 21. Les nouvelles régions respectent intégralement les limites actuelles des territoires équivalents aux municipalités régionales de comté (MRC). Leur composition respective est la suivante :

• région de la Baie-James (18)	Jamésie (991)
• région du Nunavik (21)	Kativik (992)

Du point de vue de la **codification numérique**, la séquence de code des régions touristiques n'a été remaniée qu'en partie. Tandis que la région du Nord-du-Québec portait le code 18, ce même code servira désormais à désigner exclusivement la nouvelle région de la Baie-James. Par ailleurs, la nouvelle région du Nunavik s'est vu attribuer le code 21, consécutif au code 20 attribué à la région du Centre-du-Québec. La liste complète des codes et des noms des régions touristiques est présentée dans le tableau suivant.

### Codes et noms des régions touristiques (2005)

Code	Nom	Code	Nom
01	Îles-de-la-Madeleine	11	Laurentides
02	Gaspésie	12	Montréal
03	Bas-Saint-Laurent	13	Outaouais
04	Québec	14	Abitibi-Témiscamingue
05	Charlevoix	15	Saguenay-Lac-Saint-Jean
06	Chaudière-Appalaches	16	Manicouagan
07	Mauricie	17	Duplessis
08	Cantons-de-l'Est	18	Baie-James
09	Montérégie	19	Laval
10	Lanaudière	20	Centre-du-Québec
		21	Nunavik

Source : Ministère du Tourisme du Québec, adresse Internet : [www.bonjourquebec.com/français/regions](http://www.bonjourquebec.com/français/regions).

Cette information est désormais consignée dans le fichier du code géographique pour l'enregistrement de base comme suit :

Positions 197-198 pour le **code** de région touristique;

Positions 199-228 pour le **nom** de région touristique.

### 3. Centres locaux de développement

L'entrée en vigueur de plusieurs lois a eu des répercussions considérables sur l'organisation territoriale du Québec, que ce soit les municipalités de type local ou de type régional ou les découpages administratifs supra municipaux. Parmi les lois qui ont eu des incidences territoriales notables, on trouve la Loi portant réforme de l'organisation territoriale municipale des régions métropolitaines de Montréal, de Québec et de l'Outaouais (*Lois du Québec 2000*, c. 56) et ses amendements comme le projet de loi no 29, Loi modifiant d'autres dispositions législatives en matière municipale (*Lois du Québec 2001*, c. 25), le projet de loi no 60, Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal (*Lois du Québec 2001*, c. 68) et, enfin, le projet de loi no 9, Loi concernant la consultation des citoyens sur la réorganisation territoriale de certaines municipalités (*Lois du Québec 2003*, c. 14).

Le découpage des CLD est régi par la Loi sur le ministère du Développement économique et régional et de la Recherche (*Lois du Québec 2003*, c. 29), particulièrement au chapitre VI INSTANCES LOCALES ET RÉGIONALES, Section I CENTRES LOCAUX DE DÉVELOPPEMENT. L'article 93 énonce :

« La répartition des centres locaux de développement s'effectue comme suit :

- 1° le territoire d'une municipalité régionale de comté ne peut être desservi par plus d'un centre local;
- 2° les territoires de plusieurs municipalités régionales de comté peuvent être desservis par un seul centre local.

Ville de Montréal

Le territoire de la Ville de Montréal peut être desservi par plus d'un centre local de développement; le cas échéant, la ville détermine leur territoire respectif. »

L'évolution, depuis 2002, du découpage territorial des MRC et territoires équivalents a eu une incidence directe sur le découpage territorial des CLD. Voici les principaux types de modifications survenues à l'image de 1999 du découpage des CLD.

#### A) Changements de noms

Situation antérieure		Situation nouvelle	
Code	Nom	Code	Nom
04360	CLD du Centre-de-la-Mauricie	04360	CLD Shawinigan
05430	La SODEC de la région sherbrookoise (CLD)	05430	La SODEC de Sherbrooke (CLD)
06604	CLD Anjou–Montréal-Est	06604	CLD Anjou
06605	Mont-Royal–Outremont	06605	CLD Les 3 Monts (Mont-Royal–Outremont–Westmount)
06607	CLD de l'Ouest-de-l'Île–West Island	06607	CLD de l'Ouest-de-l'Île
07810	CLD de la Communauté urbaine de l'Outaouais	07810	CLD Gatineau
10991	CLD de la Radissonie	10991	CLD de la Baie-James
12310	CLD de la MRC de l'Amiante	12310	SODEC de la région de Thetford (CLD)
15770	SODEC des Pays-d'en-Haut	15770	CLD des Pays-d'en-Haut
16470	CLD des Cantons-de-l'Est (Haute-Yamaska)	16470	CLD Haute-Yamaska
16580	CLD de Champlain	16580	CLD de Longueuil
	Changements mineurs de graphie		
01090	CLD de la Mitis	01090	CLD de La Mitis
06606	CLD Verdun	06606	CLD de Verdun
12270	CLD de la MRC Robert-Cliche	12270	CLD de la MRC de Robert-Cliche
14600	CLD MRC de l'Assomption	14600	CLD de la MRC de l'Assomption
16570	CLD de la Vallée-du-Richelieu	16570	CLD La Vallée-du-Richelieu

## B) Changements de limites territoriales

### 1. Changements de limites territoriales à la suite de la division d'une MRC en deux nouveaux territoires

Situation antérieure		Situation nouvelle	
Code	Nom	Code	Nom
02940	CLD du Fjord du Saguenay	02941	CLD de Ville de Saguenay
		02942	CLD du Fjord
04370	CLD de la MRC de Francheville	04371	SODEC de Trois-Rivières (CLD de Trois-Rivières)
		04372	CLD de la MRC des Chenaux

### 2. Changements de limites territoriales à la suite du regroupement de deux MRC en un nouveau territoire

Situation antérieure		Situation nouvelle	
Code	Nom	Code	Nom
12240	CLD de la MRC de Desjardins	12251	CLD de Lévis
12250	CLD des Chutes-de-la-Chaudière		

### 3. Changements de limites territoriales à la suite d'un regroupement de territoires de CLD

Situation antérieure		Situation nouvelle	
Code	Nom	Code	Nom
03231	CLD Québec-Vanier	03230	CLD de Québec
03232	CLD de Beauport inc.		
03233	CLD Charlesbourg-Haute-Saint-Charles		
03234	CLD de l'Ouest de la C.U.Q.		

Le redécoupage ou la redéfinition des territoires de CLD dans l'île de Montréal est complexe. On présente ici l'image d'ensemble, qui permet de comparer la situation antérieure avec la situation nouvelle.

Situation antérieure		Situation nouvelle	
Code	Nom	Code	Nom
06602	CLD de Lachine	06602	CLD de Lachine
06603	CLD de LaSalle	06603	CLD de LaSalle
06604	CLD Anjou-Montréal-Est	06604	Anjou
06605	CLD Mont-Royal-Outremont	06605	CLD Les 3 Monts (Mont-Royal-Outremont-Westmount)
06606	CLD Verdun	06606	CLD de Verdun
06607	CLD de l'Ouest-de-l'Île-West Island	06607	CLD de l'Ouest-de-l'Île
06608	CLD de Saint-Léonard (ni)	06608	CLD de Saint-Léonard
06609	CLD de Montréal-Nord (ni)	06609	CLD de Montréal-Nord
06610	CLD Côte-Saint-Luc-Hampstead-Montréal-Ouest-Westmount (ni)	06621	CLD Centre-Ouest
06611	CLD de Saint-Laurent (ni)		
06601	CLD de Montréal	06612	CDEC Ahuntsic-Cartierville
		06613	CDEC Centre-Nord
		06614	CDEC Centre-Sud-Plateau Mont-Royal
		06615	CDEC Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce
		06616	CDEC de l'Est (CDEST)
		06617	SODEC de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles
		06618	CDEC Rosemont-Petite-Patrie
		06619	RESO
06620	SODEC de Ville-Marie (SDEVM)		

Abréviations et acronymes :

CDEC : Corporation de développement économique communautaire

CLD : Centre local de développement

SODEC : Société de développement économique

RESO : Regroupement pour la relance économique et sociale du Sud-Ouest de Montréal

ni : non incorporé, projeté.

On constate que les modifications apportées aux territoires de CLD sont multiples, et qu'elles comportent la création de nouveaux territoires à partir d'un territoire existant ainsi que des regroupements complets ou partiels de territoires existants. Les CLD dont les nouveaux codes vont de 06612 à 06620 (soit neuf nouveaux territoires) ont été érigés à partir de l'ancien CLD de Montréal (06601), qui est aboli. Par ailleurs, les limites des territoires de certains CLD demeurent les mêmes, par exemple ceux qui correspondent aux codes 06602, 06603, 06606, 06607, 06608 et 06609. Un premier regroupement concerne les anciens codes 06610 (CLD Côte-Saint-Luc–Hampstead–Montréal-Ouest–Westmount, ni) et 06611 (CLD de Saint-Laurent, ni) créant le nouveau territoire du CLD 06621 Centre-Ouest, à l'exclusion du territoire du secteur de Westmount qui est transféré au nouveau territoire du CLD Les 3 Monts (06605). De plus, on remarque aussi un mouvement de territoire dans le cas du code 06604 (CLD Anjou–Montréal-Est), qui perd le secteur Montréal-Est lequel passe dans le nouveau territoire du CLD 06617.

En fait, dans la situation antérieure, on reconnaissait, dans l'île de Montréal, 11 territoires de CLD érigés ou projetés, alors qu'actuellement on y dénombre 18 territoires de CLD.

Enfin, le CLD projeté CLD Cri (ni) n'a pas été retenu. Le code 10993 est donc aboli.

En résumé, le découpage territorial des CLD comprend 120 composantes en février 2005.

Dans les noms officiels de CLD ou territoires équivalents, le terme centre local de développement a été remplacé par son acronyme CLD, et le terme société de développement économique a été remplacé par son acronyme SODEC, afin d'obtenir des descripteurs plus courts dans les tableaux statistiques.

Ces changements de noms et de codes de CLD sont dorénavant implantés dans le Fichier du code géographique aux positions désignées par le schéma des enregistrements (pour le code, positions 430-434 et pour le nom, positions 435-494).

La liste complète des composantes de ce découpage est présentée à la section suivante.



## Annexe

Centre local de développement (par ordre numérique) Février 2005	
Code	Nom
01070	CLD de la Matapédia inc.
01080	CLD de la région de Matane
01090	CLD de La Mitis
01100	CLD de Rimouski-Neigette
01110	CLD des Basques
01120	CLD de la région de Rivière-du-Loup
01130	CLD de la MRC de Témiscouata
01140	CLD du Kamouraska
02910	CLD Domaine-du-Roy inc.
02920	CLD Maria-Chapdelaine
02930	CLD de Lac-Saint-Jean-Est
02941	CLD de Ville de Saguenay
02942	CLD du Fjord
03150	CLD de Charlevoix-Est
03160	CLD de la MRC de Charlevoix
03200	CLD de l'Île d'Orléans
03210	CLD de la Côte-de-Beaupré
03220	CLD de La Jacques-Cartier (CLDJC)
03230	CLD de Québec
03340	CLD de Portneuf
04350	CLD Mékinac
04360	CLD Shawinigan
04371	SODEC de Trois-Rivières (CLD Trois-Rivières)
04372	CLD de la MRC des Chenaux
04510	CLD de la MRC de Maskinongé
04900	CLD du Haut-Saint-Maurice
05300	CLD de la MRC du Granit
05400	CLD de la MRC d'Asbestos
05410	CLD du Haut-Saint-François
05420	CLD de la MRC du Val-Saint-François
05430	SODEC de Sherbrooke (CLD)
05440	CLD de la MRC de Coaticook
05450	CLD de la MRC de Memphrémagog
06602	CLD de Lachine
06603	CLD de LaSalle
06604	CLD Anjou
06605	CLD Les 3 Monts
06606	CLD de Verdun
06607	CLD de l'Ouest de l'Île
06608	CLD de Saint-Léonard
06609	CLD de Montréal-Nord
06612	CDEC Ahuntsic-Cartierville
06613	CDEC Centre-Nord

<b>Centre local de développement (par ordre numérique) Février 2005</b>	
<b>Code</b>	<b>Nom</b>
06614	CDEC Centre-Sud—Plateau Mont-Royal
06615	CDEC Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâces
06616	CDEC de l'Est (CDEST)
06617	SODEC de Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles
06618	CDEC Rosemont—Petite-Patrie
06619	RESO
06620	SODEC de Ville-Marie (SDEVN)
06621	CLD Centre-Ouest
07800	CLD de Papineau
07810	CLD Gatineau
07820	CLD des Collines-de-l'Outaouais
07830	CLD de la Vallée-de-la-Gatineau (CLDVG)
07840	CLD du Pontiac
08850	CLD du Témiscamingue (C.L.D.T.)
08860	CLD de la MRC Rouyn-Noranda inc.
08870	CLD d'Abitibi-Ouest
08880	CLD Abitibi
08890	CLD de la Vallée-de-l'Or
09950	CLD de la Haute-Côte-Nord (CLDHNC)
09960	CLD de Manicouagan
09971	CLD de la MRC de Sept-Rivières inc.
09972	CLD de Caniapiscau
09981	CLD Minganie
09982	CLD de la Basse-Côte-Nord
10991	CLD de la Baie-James
10992	CLD Kativik
11010	CLD des Îles-de-la-Madeleine
11020	CLD du territoire de la MRC du Rocher-Percé
11030	CLD de la Côte de Gaspé
11040	CLD de la Haute-Gaspésie
11050	CLD de la MRC de Bonaventure
11060	CLD de la MRC d'Avignon
12170	CLD de la MRC de l'Islet
12180	CLD de la MRC de Montmagny
12190	CLD de la MRC de Bellechasse inc.
12251	CLD de Lévis
12260	CLD de la Nouvelle-Beauce (CLDNB)
12270	CLD de la MRC de Robert-Cliche
12280	CLD des Etchemins
12290	CLD de Beauce-Sartigan
12310	SODEC de la région de Thetford (CLD)
12330	CLD de la MRC de Lotbinière
13650	CLD de Laval
14520	CLD de la MRC de D'Autray
14600	CLD de la MRC de l'Assomption

<b>Centre local de développement (par ordre numérique) Février 2005</b>	
<b>Code</b>	<b>Nom</b>
14610	CLD Joliette
14620	CLD de la Matawinie
14630	CLD de la MRC de Montcalm
14640	CLD économique des Moulins
15720	CLD de la MRC de Deux-Montagnes
15730	SODEC Thérèse-De Blainville (CLD)
15740	CLD de Mirabel
15750	CLD Rivière du Nord (SODES)
15760	CLD du territoire de la MRC d'Argenteuil
15770	CLD des Pays-d'en-Haut
15780	CLD de la MRC des Laurentides
15790	CLD de la MRC d'Antoine-Labelle
16460	CLD de Brome-Missisquoi
16470	CLD Haute-Yamaska
16480	CLD de la région d'Acton
16530	CLD du Bas-Richelieu
16540	CLD de la MRC Les Maskoutains
16550	CLD au Cœur de la Montérégie
16560	Conseil économique du Haut-Richelieu (CLD)
16570	CLD La Vallée-du-Richelieu
16580	CLD de Longueuil
16590	CLD de Lajemmerais
16670	CLD de Roussillon
16680	CLD des Jardins-de-Napierville
16690	CLD du Haut-Saint-Laurent
16700	CLD Beauharnois-Salaberry
16710	CLD de Vaudreuil-Soulanges
17320	CLD de l'Érable (CLDE)
17380	CLD de la MRC de Bécancour inc.
17390	CLD de la MRC d'Arthabaska
17490	La SODEC de Drummondville (CLD Drummond) inc.
17500	CLD de la MRC de Nicolet-Yamaska

Institut de la statistique du Québec (FCGQ)

2005-03-01

#### 4. Commission scolaire francophone

- Changement de nom de la Commission scolaire de l'Amiante

Par le décret publié par le ministre de l'Éducation, le 15 juin 2005 (GOQ, partie 2, n° 24, page 2776), le nom de la Commission scolaire de l'Amiante est changé pour celui de Commission scolaire des Appalaches.

Ce décret entre en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2005.

<b>Sommaire du changement</b>	
<b>Ancien toponyme</b>	<b>Nouveau toponyme</b>
CS de l'Amiante (822)	CS des Appalaches (822)

Ce changement de nom est dorénavant inscrit dans le Fichier du code géographique.

## 5. Territoires administratifs du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS)

### 5.1 Remplacement du découpage des territoires socio-sanitaires (2001) par celui des réseaux locaux de services (2005)

Le service du développement de l'information du MSSS a procédé à une réforme complète du découpage territorial intermédiaire entre celui des régions socio-sanitaires et celui des districts de CLSC. En sorte que le découpage des territoires socio-sanitaires (TSS) – avec 40 composantes - est remplacé par celui des réseaux locaux de services (RLS) - avec 95 composantes.

Les codes à 3 chiffres des TSS sont remplacés par des codes à 4 chiffres pour les RLS. Cependant les incidences importantes que ce passage d'un code de trois à quatre chiffres amènent sur le système informatique du code géographique ne permettent pas d'implanter immédiatement le nouveau découpage territorial des RLS dans la base de données du code géographique. La mise à jour sera effectuée dès que possible, plus tard dans l'année.

On se référera au document technique du MSSS<sup>1</sup> pour la liste complète des composantes de ce nouveau découpage territorial ou encore à l'adresse du site Web du MSSS : [www.msss.gouv.qc.ca/statistiques/decoup\\_terr.html](http://www.msss.gouv.qc.ca/statistiques/decoup_terr.html)

### 5.2 Districts de centre local de services communautaires (CLSC) de 2005

#### - Regroupement de territoires et changement de codes

L'implantation du nouveau découpage des RLS comportant un code à 4 chiffres a entraîné une recodification de presque tous les territoires de CLSC (sauf dans les régions socio-sanitaires 10, 17 et 18), afin que les quatre premières positions du code de CLSC correspondent au code de RLS. Comme les deux premières positions du code de CLSC correspondent aussi au code de la région socio-sanitaire d'appartenance, on obtient donc une structure hiérarchique pour les codes des territoires administratifs du MSSS.

On dénombrait, en avril 2004, 169 districts de CLSC. Le MSSS a effectué le regroupement de trois paires de CLSC voisins, tels que figurés dans le tableau ci-dessous. Donc, le nombre de districts de CLSC passe de 169 à 166 en avril 2005.

#### 5.2.1 Regroupement de territoires de CLSC

Situation antérieure (2004)		Situation nouvelle (2005)	
Code	Nom	Code	Nom
01302	Saint-Éleuthère	01061	Témiscouata
01305	Cabano		
02102	Saguenay	02021	Saguenay
02106	Chicoutimi		
05107	Fleurimont-Lennoxville	05071	Sherbrooke
05108	Sherbrooke		

De surcroît, le service du développement de l'information du MSSS a procédé à une recodification complète des districts de CLSC, tel que présenté dans le tableau ci-dessous.

### 5.2.2 Changement de codes de CLSC

Situation antérieure (2004)		Situation nouvelle (2005)	
Code	Nom	Code	Nom
01101	Rimouski-Neigette	01011	Rimouski-Neigette
01102	La Mitis	01021	La Mitis
01103	Matane	01031	Matane
01105	La Matapédia	01041	La Matapédia
01301	Les Basques	01051	Les Basques
01303	Rivière-du-Loup	01071	Rivière-du-Loup
01304	Kamouraska	01081	Kamouraska
02101	Fjord	02011	Fjord
02103	Jonquière	02031	Jonquière
02202	Domaine-du-Roy	02041	Domaine-du-Roy
02203	Maria-Chapdelaine	02051	Maria-Chapdelaine
02204	Lac-Saint-Jean-Est	02061	Lac-Saint-Jean-Est
03000	Portneuf	03011	Portneuf
03101	Laurentien	03021	Laurentien
03102	Sainte-Foy-Sillery	03022	Sainte-Foy-Sillery
03201	Québec-Haute-Ville	03023	Québec-Haute-Ville
03202	Québec-Basse-Ville	03024	Québec-Basse-Ville
03203	Limoilou-Vanier	03025	Limoilou-Vanier
03204	Duburger-Les Saules-Lebourgneuf	03026	Duburger-Les Saules-Lebourgneuf
03300	Loretteville-Val-Bélair	03031	Loretteville-Val-Bélair
03401	Beauport	03032	Beauport
03402	Orléans	03033	Orléans
03500	Charlesbourg	03034	Charlesbourg
03701	Charlevoix-Est	03041	Charlevoix-Est
03702	Charlevoix-Ouest	03042	Charlevoix-Ouest
04401	Haut-Saint-Maurice	04011	Haut-Saint-Maurice
04402	Mékinac	04021	Mékinac
04403	Centre-de-la-Mauricie	04031	Centre-de-la-Mauricie
04404	Maskinongé	04041	Maskinongé
04405	Trois-Rivières	04051	Trois-Rivières
04406	Des Chenaux	04022	Des Chenaux
04407	Cap-de-la-Madeleine	04052	Cap-de-la-Madeleine
04501	Nicolet-Yamaska	04061	Nicolet-Yamaska
04502	Bécancour	04062	Bécancour
04503	Drummond	04071	Drummond
04504	Arthabaska	04081	Arthabaska
04505	De l'Érable	04082	De l'Érable
05101	Granit	05011	Granit
05102	Asbestos	05021	Asbestos
05103	Haut-Saint-François	05031	Haut-Saint-François
05104	Val Saint-François	05041	Val Saint-François
05105	Coaticook	05051	Coaticook

05106	Memphrémagog	<b>05061</b>	Memphrémagog
06101	Lac Saint-Louis	<b>06011</b>	Lac Saint-Louis
06103	Pierrefonds	<b>06012</b>	Pierrefonds
06104	Dollard-des-Ormeaux	<b>06013</b>	Dollard-des-Ormeaux
06105	Lachine	<b>06021</b>	Lachine
06201	Pointe-Saint-Charles	<b>06031</b>	Pointe-Saint-Charles
06202	Verdun	<b>06032</b>	Verdun
06204	Saint-Paul	<b>06033</b>	Saint-Paul
06206	Lasalle	<b>06022</b>	Lasalle
06301	Rivière-des-Prairies	<b>06041</b>	Rivière-des-Prairies
06302	Pointe-aux-Trembles	<b>06042</b>	Pointe-aux-Trembles
06303	Mercier-Est	<b>06043</b>	Mercier-Est
06304	Mercier-Ouest	<b>06051</b>	Mercier-Ouest
06305	Hochelaga-Maisonneuve	<b>06052</b>	Hochelaga-Maisonneuve
06306	Rosemont	<b>06053</b>	Rosemont
06308	Anjou	<b>06044</b>	Anjou
06309	Saint-Léonard	<b>06061</b>	Saint-Léonard
06401	Côte-des-Neiges	<b>06071</b>	Côte-des-Neiges
06402	Snowdon	<b>06072</b>	Snowdon
06403	Côte-Saint-Luc	<b>06081</b>	Côte-Saint-Luc
06404	Mont-Royal	<b>06073</b>	Mont-Royal
06501	Notre-Dame-de-Grâces–Montréal-Ouest	<b>06082</b>	Notre-Dame-de-Grâces–Montréal-Ouest
06503	Métro	<b>06074</b>	Métro
06504	Saint-Louis-du-Parc	<b>06091</b>	Saint-Louis-du-Parc
06505	Saint-Henri	<b>06034</b>	Saint-Henri
06601	Montréal-Nord	<b>06131</b>	Montréal-Nord
06603	Saint-Michel	<b>06062</b>	Saint-Michel
06605	Ahuntsic	<b>06132</b>	Ahuntsic
06606	Bordeaux-Cartierville	<b>06111</b>	Bordeaux-Cartierville
06608	Saint-Laurent	<b>06112</b>	Saint-Laurent
06701	Montréal–Centre-Sud	<b>06092</b>	Montréal–Centre-Sud
06702	Plateau-Mont-Royal	<b>06093</b>	Plateau-Mont-Royal
06704	Parc-Extension	<b>06075</b>	Parc-Extension
06705	Montréal–Centre-Ville	<b>06094</b>	Montréal–Centre-Ville
06706	Villeray	<b>06121</b>	Villeray
06707	Petite Patrie	<b>06122</b>	Petite Patrie
07201	Hull	<b>07011</b>	Hull
07202	Aylmer	<b>07012</b>	Aylmer
07300	Gatineau	<b>07013</b>	Gatineau
07400	Pontiac	<b>07021</b>	Pontiac
07500	Les Collines-de-l’Outaouais	<b>07031</b>	Les Collines-de-l’Outaouais
07600	Des Forestiers	<b>07041</b>	Des Forestiers
07701	Vallée-de-la-Lièvre	<b>07051</b>	Vallée-de-la-Lièvre
07702	Petite-Nation	<b>07052</b>	Petite-Nation
08101	Témiscaming	<b>08011</b>	Témiscaming
08102	Ville-Marie	<b>08021</b>	Ville-Marie
08103	Rouyn-Noranda	<b>08031</b>	Rouyn-Noranda
08104	Abitibi-Ouest	<b>08041</b>	Abitibi-Ouest
08105	Abitibi	<b>08051</b>	Abitibi

08106	Vallée-de-l'Or	<b>08061</b>	Vallée-de-l'Or
09101	Les Escoumins	<b>09011</b>	Les Escoumins
09102	Forestville	<b>09012</b>	Forestville
09103	Manicouagan	<b>09021</b>	Manicouagan
09105	Port-Cartier	<b>09031</b>	Port-Cartier
09106	Sept-Îles	<b>09041</b>	Sept-Îles
09107	Caniapiscau	<b>09051</b>	Caniapiscau
09109	Minganie	<b>09061</b>	Minganie
09110	Basse Côte-Nord	<b>09071</b>	Basse Côte-Nord
09112	Territoire Naskapi	<b>09081</b>	Territoire Naskapi
11201	Bonaventure	<b>11011</b>	Bonaventure
11203	Pabok	<b>11021</b>	Pabok
11204	Gaspé	<b>11031</b>	Gaspé
11205	Grande-Vallée	<b>11032</b>	Grande-Vallée
11206	Îles-de-la-Madeleine	<b>11041</b>	Îles-de-la-Madeleine
11207	Murdochville	<b>11033</b>	Murdochville
11208	Denis-Riverin	<b>11051</b>	Denis-Riverin
11209	Avignon	<b>11012</b>	Avignon
12101	Lac-Etchemin	<b>12011</b>	Lac-Etchemin
12102	La Nouvelle-Beauce	<b>12025</b>	La Nouvelle-Beauce
12103	Beauce-Sartigan	<b>12031</b>	Beauce-Sartigan
12104	Robert-Cliche	<b>12032</b>	Robert-Cliche
12105	L'Amiante	<b>12041</b>	L'Amiante
12401	Desjardins	<b>12021</b>	Desjardins
12402	Chaudière	<b>12022</b>	Chaudière
12403	Bellechasse	<b>12023</b>	Bellechasse
12404	Lotbinière	<b>12024</b>	Lotbinière
12702	L'Islet	<b>12051</b>	L'Islet
12704	Montmagny	<b>12052</b>	Montmagny
13801	Duvernay	<b>13011</b>	Duvernay
13803	Chomedey	<b>13012</b>	Chomedey
13805	Pont-Viau	<b>13013</b>	Pont-Viau
13807	Sainte-Rose-de-Laval	<b>13014</b>	Sainte-Rose-de-Laval
14201	D'Autray	<b>14011</b>	D'Autray
14202	Matawinie	<b>14012</b>	Matawinie
14203	Joliette	<b>14013</b>	Joliette
14204	Montcalm	<b>14014</b>	Montcalm
14205	Les Moulins	<b>14021</b>	Les Moulins
14206	L'Assomption	<b>14022</b>	L'Assomption
15101	Deux-Montagnes-Mirabel	<b>15011</b>	Deux-Montagnes-Mirabel
15102	Thérèse-De Blainville	<b>15031</b>	Thérèse-De Blainville
15103	Antoine-Labelle	<b>15041</b>	Antoine-Labelle
15104	La Rivière-du-Nord-Mirabel	<b>15021</b>	La Rivière-du-Nord-Mirabel
15105	Les Pays-d'en-Haut	<b>15051</b>	Les Pays-d'en-Haut
15106	Les Laurentides	<b>15061</b>	Les Laurentides
15107	Argenteuil	<b>15071</b>	Argenteuil
16001	Vaudreuil-Soulanges	<b>16121</b>	Vaudreuil-Soulanges
16002	Haut-Saint-Laurent	<b>16021</b>	Haut-Saint-Laurent
16003	Valleyfield-Beauharnois	<b>16031</b>	Valleyfield-Beauharnois

16004	Châteauguay-Mercier	<b>16041</b>	Châteauguay-Mercier
16005	Les Jardins-de-Napierville	<b>16042</b>	Les Jardins-de-Napierville
16006	Saint-Constant–La Prairie	<b>16043</b>	Saint-Constant–La Prairie
16007	Brossard–Saint-Lambert	<b>16052</b>	Brossard–Saint-Lambert
16008	Longueuil-Ouest	<b>16061</b>	Longueuil-Ouest
16009	Longueuil-Est	<b>16062</b>	Longueuil-Est
16010	Saint-Hubert	<b>16051</b>	Saint-Hubert
16011	Lajemmerais	<b>16063</b>	Lajemmerais
16012	Saint-Jean-sur-Richelieu–Saint-Luc	<b>16071</b>	Saint-Jean-sur-Richelieu–Saint-Luc
16013	Saint-Bruno–Belœil–Saint-Hilaire	<b>16081</b>	Saint-Bruno–Belœil–Saint-Hilaire
16014	Chambly-Carignan-Marieville	<b>16072</b>	Chambly-Carignan-Marieville
16015	Bas Richelieu	<b>16091</b>	Bas Richelieu
16016	Les Maskoutains	<b>16082</b>	Les Maskoutains
16017	Cowansville-Farnham-Bedford	<b>16101</b>	Cowansville-Farnham-Bedford
16018	Granby-Shefford-Bromont	<b>16111</b>	Granby-Shefford-Bromont
16019	Acton	<b>16083</b>	Acton

### 5.2.3 Aucune modification aux codes de CLSC pour les régions socio-sanitaires 10, 17 et 18

Situation antérieure (2004)		Situation nouvelle (2005)	
Code	Nom	Code	Nom
10101	Chibougamau-Chapais	10101	Chibougamau-Chapais
10102	Lebel-sur-Quévillon	10102	Lebel-sur-Quévillon
10103	Matagami	10103	Matagami
10104	Baie-James	10104	Baie-James
17101	Baie D'Hudson	17101	Baie D'Hudson
17102	Ungava	17102	Ungava
18101	Territoire Cri	18101	Territoire Cri

On se référera au document technique du MSSS<sup>1</sup> pour la liste complète des composantes de ce découpage territorial, ou encore dans le site Web de l'ISQ à [www.stat.gouv.qc.ca](http://www.stat.gouv.qc.ca) via le chemin Méthodes/Classifications/Liste des découpages territoriaux.

Ces changements de codes (indiqués en caractères gras) sont dorénavant implantés dans le Fichier du code géographique aux positions désignées par le schéma des enregistrements du fichier - selon le nouveau format de 900 positions - soit les positions 653-657 pour le code et 658-712 pour le nom de district de CLSC dans l'enregistrement de base, et les positions 538-542 pour le code et 543-597 pour le nom de district de CLSC dans l'enregistrement complémentaire de type 3.

1. Ministère de la Santé et des Services sociaux, Service du développement de l'information, *Codes et noms des territoires et des établissements CLSC*, mai 2005



## 6. Subdivision du territoire non organisé de Rivière-Kipawa

Le territoire non organisé (TNO) de Rivière-Kipawa (85902) a été implanté dans le FCGQ lors de la restructuration du territoire non organisé au Québec, au 1<sup>er</sup> janvier 1986. La municipalité régionale de comté (MRC) de Témiscamingue a adressé à l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) une requête (accompagnée d'une résolution du comité administratif/commission d'aménagement de ladite MRC) afin que l'actuel TNO de Rivière-Kipawa soit divisé en deux nouvelles composantes, pour des raisons de commodité dans l'identification administrative des habitants et pour une livraison postale plus efficace. Reconnaisant ce besoin particulier, l'ISQ a accepté de procéder, de façon exceptionnelle, à la division du TNO actuel. Par convention, la date de création des deux nouveaux TNO est établie au 31 octobre 2005.

La Commission de toponymie du Québec a officialisé les toponymes « Laniel » et « Les Lacs-du-Témiscamingue » pour les deux nouveaux TNO. L'ISQ émet le code géographique **85905** pour le premier, Laniel, et le code géographique **85907** pour le second, Les Lacs-du-Témiscamingue. La population est concentrée dans le TNO de Laniel; le TNO des Lacs-du-Témiscamingue n'est pas habité.

Le tableau suivant présente la nouvelle image de ces entités territoriales (codes géographiques de 1991 suivis des codes géographiques équivalents de 1981, noms des nouveaux TNO, données sur la superficie totale et la population).

Situation antérieure	Situation nouvelle
Rivière-Kipawa, NO (85902 – 83910) Superficie totale = 12 766,12 km <sup>2</sup> Population : – au Recensement de 2001 = 85 – au Recensement de 1996 = 92	Laniel, NO (85905 - 83905) Superficie totale = 539,95 km <sup>2</sup> Population : – au Recensement de 2001 = 85 – au Recensement de 1996 = 92
	Les Lacs-du-Témiscamingue, NO (85907 - 83907) Superficie totale = 12 226,17 km <sup>2</sup> Population : – au Recensement de 2001 = 0 – au Recensement de 1996 = 0

La description territoriale technique de ces deux nouveaux TNO a été rédigée par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (Bureau de l'arpenteur général du Québec). Les descriptions techniques des TNO 85905 et 85907 sont présentées ci-après. Ces nouvelles entités territoriales sont désormais implantées dans le FCGQ, géré par l'ISQ.

## **Description territoriale technique**

### CGQ 85905 Laniel, NO

La partie du canton de Tabaret à l'est de la route 101, le canton de Shehyn et le canton de Mazenod, distraction faite de la partie comprise dans la municipalité de Saint-Édouard-de-Fabre.

Feuillets 31L, 31M.

Superficie totale : 539,95 km<sup>2</sup>

Superficie en terre : 369,99 km<sup>2</sup>

### CGQ 85907 Les Lacs-du-Témiscamingue, NO

Les cantons Eddy, Edwards, Boisclerc, Le Caron, Allouez, Mortagne, Goupil, Champflour, Cognac, Sébille, Raisenne, Reclus, Booth, Villedieu, Calcar, Giroux, Diéreville, La Chaudière, Senezergues, McLachlin, Atwater, Bruchési, Pommeroy, Couturier, Gaulin, Touraine, Le Borgne, Darveau, Bellefeuille, La Noue, Des Musseaux, L'Hermitte, Estimauville, Garakonhié, Hallé, Guy, Allemand, Le Barroys, Casson; à l'ouest de la rivière Dumoine, les cantons Aberford, Rhé, Rannie, Du Tremblay, Saint-Pons, Gonthier; à l'ouest de Baie-de-l'Orignal, le canton Lorimier; à l'ouest du lac Padoué, les cantons Maupassant, Desranleau; à l'ouest et au nord du lac Cawasachouane, les cantons Silly, Aulnay; à l'ouest du Grand-Lac-Victoria, les cantons Hamon et Lajoie.

Feuillets 31K, 31L, 31M, 31N.

Superficie totale : 12 226,17 km<sup>2</sup>

Superficie en terre : 10 403,81 km<sup>2</sup>

Source : Bureau de la statistique du Québec, *Code géographique : restructuration du territoire non organisé au 1<sup>er</sup> janvier 1986* (1987).

Note : Descriptions territoriales techniques rédigées par le Bureau de l'arpenteur général du Québec du ministère des Ressources naturelles et de la Faune.

## 7. Territoires administratifs du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS)

### Remplacement du découpage des territoires socio-sanitaires (2001) par celui des réseaux locaux de services (2005)

#### Changement de codes et de noms

Le service du développement de l'information du MSSS a procédé à une réforme complète du découpage territorial intermédiaire entre celui des régions socio-sanitaires et celui des districts de CLSC. Le MSSS définit le réseau local de services comme un regroupement de territoires CLSC de la région socio-sanitaire d'appartenance. Ainsi, le découpage des territoires socio-sanitaires (TSS) – soit 40 composantes depuis 2001 – est remplacé par celui des réseaux locaux de services (RLS) – soit 98 composantes dans la version géographique (c'est-à-dire 95 composantes administratives et 3 RLS équivalents dans les régions socio-sanitaires 10, 17 et 18).

Les codes à trois chiffres des TSS sont remplacés par des codes à quatre chiffres pour les RLS.

Le tableau ci-dessous présente sommairement la répartition comparée, par région socio-sanitaire, des composantes des TSS et des composantes des RLS. Ce tableau se limite à présenter l'image des anciens TSS dans une région socio-sanitaire donnée, comparativement à l'image des nouveaux RLS dans la même RSS. Il ne fournit pas d'indication sur les correspondances uniques ou multiples, entre anciens codes de TSS et nouveaux codes de RLS.

Situation antérieure (2001)		Situation nouvelle (2005)	
Code de TSS par RSS	Nom de TSS par RSS	Code de RLS par RSS	Nom de RLS par RSS
<b>01</b>	<b>Bas-Saint-Laurent</b>	<b>01</b>	<b>Bas-Saint-Laurent</b>
011	CH régional de Rimouski	0101	RLS de Rimouski
013	CH régional du Grand-Portage	0102	RLS de La Mitis
		0103	RLS de Matane
		0104	RLS de La Matapédia
		0105	RLS des Basques
		0106	RLS de Témiscouata
		0107	RLS de Rivière-du-Loup
		0108	RLS de Kamouraska
<b>02</b>	<b>Saguenay–Lac-Saint-Jean</b>	<b>02</b>	<b>Saguenay–Lac-Saint-Jean</b>
021	Saguenay	0201	RLS de la Baie
022	Lac Saint-Jean	0202	RLS de Chicoutimi
		0203	RLS de Jonquière
		0204	RLS du Domaine-du-Roy
		0205	RLS de Maria-Chapdelaine
		0206	RLS de Lac-Saint-Jean-Est
<b>03</b>	<b>Capitale-Nationale</b>	<b>03</b>	<b>Capitale-Nationale</b>
030	Portneuf	0301	RLS de Portneuf
031	Laurentien–Sainte-Foy–Sillery	0302	RLS de Québec-Sud
032	Québec-Centre	0303	RLS de Québec-Nord
033	Loretteville–Val-Bélair	0304	RLS de Charlevoix
034	Beauport-Orléans		
035	La Source		
037	Charlevoix		

04	Mauricie et Centre-du-Québec	04	Mauricie et Centre-du-Québec
044	Mauricie	0401	RLS du Haut-Saint-Maurice
045	Centre-du-Québec	0402	RLS de la Vallée de la Batiscan
		0403	RLS du Centre-de-la-Mauricie
		0404	RLS de Maskinongé
		0405	RLS de Trois-Rivières
		0406	RLS de Bécancour–Nicolet–Yamaska
		0407	RLS de Drummond
		0408	RLS d’Arthabaska–de l’Érable
<b>05</b>	<b>Estrie</b>	<b>05</b>	<b>Estrie</b>
051	CH universitaire de Sherbrooke	0501	RLS du Granit
		0502	RLS d’Asbestos
		0503	RLS du Haut-Saint-François
		0504	RLS de Val-Saint-François
		0505	RLS de Coaticook
		0506	RLS de Memphrémagog
		0507	RLS de Sherbrooke
<b>06</b>	<b>Montréal</b>	<b>06</b>	<b>Montréal</b>
061	Hôpital général du Lakeshore	0601	RLS de Pierrefonds–Lac-Saint-Louis
062	CH de Verdun	0602	RLS de LaSalle–Vieux Lachine
063	Hôpital Maisonneuve-Rosemont	0603	RLS de Verdun–Côte-St-Paul–St-Henri–
064	Hôpital Sainte-Justine	0604	RLS de Rivière-des-Prairies–Anjou–
065	Hôpital général de Montréal	0605	RLS de Hochelaga–Mercier-Ouest–Rose-
066	Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal	0606	RLS de Saint-Léonard–Saint-Michel
067	Hôpital Saint-Luc	0607	RLS de Côte-des-Neiges–Métro–Parc-
		0608	RLS de Côte-Saint-Luc–NDG–Montréal-
		0609	RLS des Faubourgs–Plateau-Mont-Royal–
		0611	RLS du Nord de l’Île–Saint-Laurent
		0612	RLS de la Petite Patrie–Villeray
		0613	RLS d’Ahuntsic–Montréal-Nord
<b>07</b>	<b>Outaouais</b>	<b>07</b>	<b>Outaouais</b>
072	Grande-Rivière–Hull	0701	RLS de Grande-Rivière–Hull–Gatineau
073	Gatineau	0702	RLS du Pontiac
074	Pontiac	0703	RLS des Collines-de-l’Outaouais
075	Les Collines-de-l’Outaouais	0704	RLS de la Vallée-de-la-Gatineau
076	Domaine des Forestiers	0705	RLS de la Vallée-de-la-Lièvre et de la
077	Vallée-de-la-Lièvre–Petite-Nation		
<b>08</b>	<b>Abitibi-Témiscamingue</b>	<b>08</b>	<b>Abitibi-Témiscamingue</b>
081	CH Rouyn-Noranda	0801	RLS du Témiscaming
		0802	RLS de Ville-Marie
		0803	RLS de Rouyn-Noranda
		0804	RLS de l’Abitibi-Ouest
		0805	RLS de l’Abitibi
		0806	RLS de la Vallée-de-l’Or

<b>09</b>	<b>Côte-Nord</b>	<b>09</b>	<b>Côte-Nord</b>
091	CH régional Baie-Comeau	0901	RLS de la Haute-Côte-Nord
		0902	RLS de Manicouagan
		0903	RLS de Port-Cartier
		0904	RLS de Sept-Îles
		0905	RLS de Caniapiscou
		0906	RLS de la Minganie
		0907	RLS de la Basse-Côte-Nord
		0908	RLS de Kawawachikamach
<b>10</b>	<b>Nord-du-Québec</b>	<b>10</b>	<b>Nord-du-Québec</b>
101	Nord-du-Québec	1010*	Nord-du-Québec*
<b>11</b>	<b>Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine</b>	<b>11</b>	<b>Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine</b>
112	L'Hôtel Dieu de Gaspé	1101	RLS de la Baie-des-Chaleurs
		1102	RLS du Rocher-Percé
		1103	RLS de La Côte-de-Gaspé
		1104	RLS des Îles-de-la-Madeleine
		1105	RLS de la Haute-Gaspésie
<b>12</b>	<b>Chaudière-Appalaches</b>	<b>12</b>	<b>Chaudière-Appalaches</b>
121	Centre hospitalier de Beauceville	1201	RLS de Lac-Etchemin
124	Hôtel-Dieu de Lévis	1202	RLS du Littoral
127	Hôtel-Dieu de Montmagny	1203	RLS de Beauce
		1204	RLS de l'Amiante
		1205	RLS de Montmagny-L'Islet
<b>13</b>	<b>Laval</b>	<b>13</b>	<b>Laval</b>
138	Cité de la santé de Laval	1301	RLS de Laval
<b>14</b>	<b>Lanaudière</b>	<b>14</b>	<b>Lanaudière</b>
142	CH régional de Lanaudière	1401	RLS de Lanaudière-Nord
		1402	RLS de Lanaudière-Sud
<b>15</b>	<b>Laurentides</b>	<b>15</b>	<b>Laurentides</b>
151	Hôtel-Dieu de Saint-Jérôme	1501	RLS de Deux-Montagnes-Mirabel-Sud
		1502	RLS de la Rivière-du-Nord-Mirabel-Nord
		1503	RLS de Thérèse-De Blainville
		1504	RLS d'Antoine-Labelle
		1505	RLS des Pays-d'en-Haut
		1506	RLS des Laurentides
		1507	RLS d'Argenteuil

<b>16</b>	<b>Montérégie</b>	<b>16</b>	<b>Montérégie</b>
160	Montérégie	1602	RLS du Haut-Saint-Laurent
		1603	RLS du Suroît
		1604	RLS de Jardins-Roussillon
		1605	RLS de Champlain
		1606	RLS du Vieux-Longueuil–Lajemmerais
		1607	RLS du Haut-Richelieu–Rouville
		1608	RLS de Richelieu-Yamaska
		1609	RLS de Sorel-Tracy
		1610	RLS de la Pommeraie
		1611	RLS de la Haute-Yamaska
		1612	RLS de Vaudreuil-Soulanges
<b>17</b>	<b>Nunavik</b>	<b>17</b>	<b>Nunavik</b>
171	Territoire Inuit	1710*	Nunavik
<b>18</b>	<b>Terres-Cries-de-la-Baie-James</b>	<b>18</b>	<b>Terres-Cries-de-la-Baie-James</b>
181	Territoire Cri	1810*	Terres-Cries-de-la-Baie-James*

\* Afin d'obtenir un découpage territorial couvrant exhaustivement le territoire québécois, on ajoute trois codes de territoire équivalents à des RLS (soit 1010, 1710 et 1810) qui correspondent aux quatre premiers chiffres du code de CLSC dans leur région socio-sanitaire respective.

On se reportera au document technique du MSSS<sup>1</sup> pour la liste complète des composantes de ce découpage territorial ou au site Web du MSSS : [www.msss.gouv.qc.ca/statistiques/decoup\\_terr.html](http://www.msss.gouv.qc.ca/statistiques/decoup_terr.html),

ou encore dans le site Web de l'ISQ :

[www.stat.gouv.qc.ca](http://www.stat.gouv.qc.ca) via le chemin Méthodes/Classifications/Liste des découpages territoriaux.

Dans la base de données du code géographique, le domaine utilisé pour les TSS contient maintenant les territoires de RLS, à la date de transformation du 1<sup>er</sup> avril 2005.

Ces changements de code et de nom sont dorénavant implantés dans le Fichier du code géographique aux positions désignées par le schéma des enregistrements. Dans le fichier avec le nouveau format de 900 positions – pour tenir compte de l'allongement de la valeur du code – on a retenu les nouvelles positions 810-813 pour le code, et 814-843 pour le nom du réseau local de services dans l'enregistrement de base, ainsi que les nouvelles positions 538-541 pour le code, et 542-571 pour le nom de RLS dans l'enregistrement complémentaire de type 4.

1. Ministère de la Santé et des Services sociaux, Service du développement de l'information, *Codes et noms des territoires et des établissements CLSC*, avril 2004;

Ministère de la Santé et des Services sociaux, Service du développement de l'information, *Codes et noms des territoires et des installations CLSC par RSS, par RLS et identifiant le RIUS*, mai 2005.

## Modifications aux municipalités du Québec

### Changement d'adresse

Veillez remplir le présent avis et le retourner à :

Institut de la statistique du Québec  
Direction de l'édition et des communications  
200, chemin Sainte-Foy, 3<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec)  
G1R 5T4

Nom : \_\_\_\_\_

Numéro d'abonné  
(s'il y a lieu) : \_\_\_\_\_  
(numéro inscrit sur l'étiquette)

Ancienne adresse :

---

---

---

---

---

Nouvelle adresse :

---

---

---

---

---

Pour tout renseignement concernant l'ISQ  
et les données statistiques dont il dispose,  
s'adresser à :

**Institut de la statistique du Québec**  
**200, chemin Sainte-Foy**  
**Québec (Québec)**  
**G1R 5T4**  
**Téléphone: (418) 691-2401**

**ou**

**Téléphone: 1 800 463-4090**  
**(sans frais d'appel au Canada et aux États-Unis)**

**Site Web: [www.stat.gouv.qc.ca](http://www.stat.gouv.qc.ca)**

Dépôt légal  
Bibliothèque nationale du Québec  
Bibliothèque nationale du Canada  
1<sup>er</sup> trimestre 2006  
ISSN 0843-8250 (version imprimée)  
ISSN 1715-6408 (en ligne)

Tirage limité.  
Toute reproduction ou utilisation du contenu  
de cette publication est autorisée à condition  
de mentionner la source.

**Janvier 2006**